

tout régler avant Pâques, mais je suis sûr que ceux d'entre nous à qui cela a fait plaisir ne s'attendaient pas à voir présenter le budget avant l'ajournement de Pâques. Autrement dit, nous nous attendions à disposer de quelques jours de plus pour examiner la mesure à l'étape de la résolution. J'affirme qu'il y a suffisamment de raisons pour l'étudier à nouveau. En effet, en l'examinant de plus près, on y découvre certains indices dangereux.

Je sais que le député de Parry-Sound-Muskoka a parlé de la question au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a dit qu'il approuvait l'idée d'un régime de pension, mais il a aussi signalé qu'il avait le devoir d'être critique. Il a fait du bon travail en analysant les passages du programme qui pourraient, d'après lui, créer des ennuis. Il a signalé les aspects qu'il faudrait renforcer et ceux qui, selon lui, présenteraient certains dangers. On en a beaucoup parlé dans sa circonscription, et on s'y est livré à beaucoup de propagande politique pour établir qu'il désapprouvait le bill. Nous savons que le premier ministre a laissé entendre à la Chambre que puisque nous contestions certains aspects du régime de pension, nous en étions les adversaires. Les honorables députés doivent songer que leur premier devoir est de s'assurer de la nature exacte de la mesure législative dont ils sont saisis, sans trop se soucier de la façon dont leurs adversaires politiques vont les dépeindre. Soyons sûrs de nos faits; si certains dénaturent nos motifs, peu importe.

On a voulu laisser entendre que le régime de pension ne répondait peut-être pas aux désirs du Canada. Il est vrai que la province de Québec n'a pas consenti à y participer. Si le premier ministre Lesage et son gouvernement ont décidé que ce régime de pension n'est pas digne de leur participation, cela indique soit qu'ils ont le cerveau fêlé, soit que nous ferions mieux de réfléchir à ce que nous faisons. Bien entendu, nous ne pouvons toujours être d'accord avec le premier ministre Lesage, mais il a, de toute évidence, étudié longuement et sérieusement les principes fondamentaux du régime de pension proposé au Parlement, et a décidé que la formule laisse à désirer. Ayant été averti de la sorte, je crois que le gouvernement devrait s'arrêter, repenser et s'assurer que nous nous engageons dans la bonne voie. Ce n'est pas simplement le manque de participation de la province de Québec qui exige qu'on s'y arrête, mais le fait qu'on parle d'un régime de pension canadien, et qu'une province reste à l'écart. C'est cet aspect qui m'inquiète. Je ne puis parvenir à croire que le gouvernement a consacré suffisamment de

temps au projet et a déployé suffisamment d'efforts; qu'on a suffisamment négocié avec la province, ou qu'on a suffisamment étudié ce plan. Je ne puis croire qu'il aurait été impossible d'en arriver à un régime acceptable pour toutes les provinces, d'un caractère véritablement national, englobant tout le Canada.

Tous les députés en cette enceinte se rappelleront la façon nettement politique dont le ministre, l'an dernier, nous a exposé le régime de pension. Nous savons que beaucoup de délibérations ont eu lieu depuis et que nombre de changements sont survenus. Ce sont ces derniers événements qui me portent à recommander qu'on procède lentement. Il y a eu de nombreux changements. Les consultations et les revisions ont entraîné un changement considérable dans la façon fondamentale d'aborder des choses. Il me plairait beaucoup d'être témoin d'un régime qui engloberait la participation de la province de Québec. Qu'une province n'y participe pas, ce n'est pas si grave. Nous sommes tous Canadiens et nous devrions être traités de la même façon. Mais qu'une province, en refusant d'y participer, rende le régime moins attrayant pour les autres provinces, voilà qui est grave. Les gens changent d'emploi. Ils vont d'une province à l'autre. Il peut même arriver qu'ils soient envoyés dans la province de Québec. Il est déplorable qu'ils aient à s'inquiéter de cette possibilité.

Je demande au comité d'examiner ce qui me semble une excellente déclaration. Elle a paru en première page du *Financial Post* du 14 mars 1964 sous le titre «Il faut étudier de près les dangers que comporte le régime de pension». En voici un extrait:

Chaque Canadien responsable doit se préoccuper de la santé économique et du bien-être social de ses concitoyens. Cette inquiétude doit s'étendre bien au delà des deux prochaines années. Elle doit s'étendre jusqu'aux dizaines d'années où ce seront les enfants des législateurs et des électeurs d'aujourd'hui qui bénéficieront ou souffriront des décisions prises maintenant.

Le régime de pension du Canada qui prête à controverse est un excellent exemple d'un programme à long terme qui suscite des problèmes. Les décisions fondamentales prises d'ici les prochains mois au sujet des pensions du gouvernement sont des décisions qui engageront plusieurs générations à venir. Une fois institué et mis en œuvre, le régime de pension du gouvernement sera un mécanisme impossible à arrêter et personne, pas même le gouvernement du jour, ne pourra intervenir avec fruit.

Un régime de pension est logique et souhaitable dans la société actuelle.

Mais le terme même de «pension» est tellement politisé et idéalisé et les aspects mathématiques et économiques très complexes de la question sont si mal compris, que les Canadiens peuvent être entraînés bientôt à prendre une décision téméraire, calamité dont le pays ressentira longtemps les effets.

[M. Nugent.]